



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



200-INSP

C I B
N° 23084

Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
T.V.A. BE 0406.671.312 cibic@skynet.be

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80
CONFIDENTIEL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 24/14-02-96/09

Concerne : contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique

Type d'habitation : maison appartement autres : COMMUNAUTE AIRS

Demandeur : M. HOSSELET

Personne sur place : M. HOSSELET code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Route du Longchamp 12-101-119-1348 L.L.N

Date de visite : 26/09/14 Date d'émission : 26/09/14 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : <input type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> 3x230V <input checked="" type="checkbox"/> 2x230V <input type="checkbox"/> 1N400V	Protection générale du branchement : 63 A Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 11
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel <input type="checkbox"/> plombé <input checked="" type="checkbox"/> non plombable <input type="checkbox"/> à nouveau plombé			✓
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		✓
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			✓
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 200 MΩ	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 1,7 Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent CIB

Manquements / Notes :

INFRACTIONS: NÉANT

REMARQUES: L'USAGE D'APPAREILS DE CLASSE I EST ABSOLUMENT INTERDIT AUX PRISES SANS TERRE

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente .
- Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour CIB,

Nom et visa du demandeur pour réception :